



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Séance du 28 janvier 2022 (19h30)**

Salle Roland Moulin – Mairie
Convocation et affichage : 26/01/2022

**Président de séance : Lucie RAMIER
Secrétaire de séance : Véronique BONGARD-ARNAUD**

Nombre de membres : 19 En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19

Etaient présents : Lucie RAMIER, Maxime DURAND, Michel CHARRA, Sandrine LHOTEL, Véronique DOS SANTOS PEREIRA, Jérémy COURBON, Patricia ROUBIN, Arnaud LEMARCHAND, Linda RAUX-GANDON, Lucas SABOT, Marie-Noëlle BERTHAUD, Tony GRANGE, Sabine FLATET, Véronique BONGARD-ARNAUD, Emmanuelle DEYGAS, Gilles DESSEMON

Etaient excusés et pouvoirs : Nelly SOURDILLON excusée a donné pouvoir à Lucie RAMIER, Romain D'ANIELLO excusé a donné pouvoir à Maxime DURAND, François CHELS excusé a donné pouvoir à Gilles DESSEMON.

CM-2022-001 - Décision modificative n°2 – Budget communal 2021

Rapporteur : Maxime DURAND

Madame le Maire expose au Conseil municipal que cette décision modificative porte ajustement de crédits en section de fonctionnement et investissement du budget communal 2021.

Section de fonctionnement :

- Régulariser l'article spécialisé 6161 présentant un solde négatif : sur l'exercice 2021, les cotisations d'assurance pour l'année 2020 et 2021 ont été prise en charge.

Section d'investissement :

- Régulariser l'article 202 par virement de l'article spécialisé 2031,
- Régulariser les articles spécialisés 2184, 2188, présentant des soldes négatifs,
- Régulariser l'article 2313 par virement de l'article spécialisé 2315.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

ADOpte la décision modificative n°2 du budget communal – exercice 2021 telle qu'elle ressort ci-après :

Dépenses Fonctionnement			Dépenses Investissement		
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit		Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Chapitre 11 : 6247 - Transports collectifs	-4 000€		Article spécialisé : 2031 - Frais d'études	-1 000€	
Chapitre 65 : 6531 - indemnités	-6 000€		Chapitre 20 : 202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		+1 000€
Article spécialisé : 6161 - Assurance multirisques		+10 000€			
			Chapitre 21 : 2111 - Terrains nus	-2 000€	
			Article spécialisé : 2184 - Mobilier		+700€
			Article spécialisé : 2188 - Autres immobilisations corporelles		+ 1 300€
			Article spécialisé 2315 - Installations, matériel	-40 000€	
			Chapitre 23 2313 - Construction		+ 40 000€
TOTAL	-10 000	+10 000€		-43 000€	+43 000€

PRECISE que, comme pour le budget primitif 2021, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires et des articles spécialisés.

AUTORISE d'une manière générale Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Félines, le 29/01/2022

Lucie RAMIER
Maire

